

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 FEVRIER 1968

OBJET :

68.036

Travaux d'assainisse-
ment et travaux
connexes.

Le vingt quatre février mil neuf cent soixante huit, à 19 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice MATRAS, Premier Adjoint, d'après convocations faites le 21 février 1968.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, GACHET, BROTRÉAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, BERLAND, BETOUS, DOMECCQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représentés : M. de LIPKOWSKI, Député-Maire par M. MATRAS
M. LANUSSE par M. BISCAYE
M. BOUDEY par M. OSQUIGUIL
M. NAULIN par M. CAMBLONG
M. REIX par M. DOMECCQ
M. BUJARD par M. GACHET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur expose qu'il y a lieu de passer un marché pour poursuivre l'exécution de branchements aux réseaux d'égouts et des menus travaux connexes correspondants, remboursés par la suite à la Ville par les différents riverains bénéficiaires.

M. SENECHAUD, Artisan, spécialisé dans ce genre de travaux a accepté les conditions établies par la Direction de la Voirie, objet du marché dont il est donné connaissance au Conseil, observation faite que la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements au cours de sa réunion du 20 Février 1968 a donné avis favorable dans la limite d'un engagement de dépense de 60.000 Frs.

.§.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qui l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les dispositions de l'article 310 du Livre III annexé au décret n° 66-887 du 28 Novembre 1966, modifiant et complétant le décret n° 64-729 du 17 juillet 1964 modifié, portant codification des textes réglementaires relatifs aux marchés publics,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer un marché de gré à gré avec M. SENECHAUD, Artisan, demeurant à MESCHERS, inscrit au registre des Métiers de SAINTES, sous le numéro 5.079, pour l'exécution des branchements aux réseaux d'égouts.
- que le montant du marché est fixé à la somme de SOIXANTE MILLE FRANCS (60.000 Frs).
- que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 902, ce chapitre étant alimenté en recettes par les remboursements demandés aux différents riverains bénéficiaires des opérations.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. Les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHFORT-s/MER, le 54 AVR. 1968

Le Sous-Préfet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Le Sous-Préfet,'.